



## **La mise en place d'un Service Sanitaire obligatoire : les étudiant-e-s ne sont pas de la main d'œuvre bon marché !**

Ce lundi 26 Février 2018, Agnès Buzyn, Ministre de la Santé, et Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ont annoncé leur volonté de mettre en place un Service Sanitaire obligatoire pour les étudiant-e-s en santé.

Dès la rentrée 2018, des étudiant-e-s de médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, ainsi les étudiant-e-s en soins infirmiers et de masseur-kinésithérapeute, devront effectuer un « service sanitaire » obligatoire dans un premier temps au sein des collèges, lycées ou des établissements d'Enseignement Supérieur pour y mener des actions de prévention.

La durée de ce service sanitaire serait d'un équivalent de trois mois ou 6 semaines à temps plein ou 60 demi-journées. Les étudiant-e-s ne seront pas rémunéré-e-s dans le cadre de ces actions, et n'obtiendront que des crédits ECTS dans le cadre d'une unité d'enseignement classique.

Sous couvert d'effectuer « un virage préventif » dans la politique sanitaire du Gouvernement, **celui-ci fait le choix de brader la santé des jeunes en demandant à des étudiant-e-s de pallier à son manque d'investissement dans une politique de prévention ambitieuse.** Mettre en place une politique de prévention ambitieuse ne peut se faire ainsi. Pourtant, l'objectif est louable et l'UNEF a toujours rappelé l'importance d'une politique de prévention non moralisatrice, effectuée par les pairs, à destination du public étudiant, trop souvent occulté des préoccupations des pouvoirs publics. A l'inverse, ce dispositif obligatoire pour valider un diplôme, instaure une nouvelle période de précarité, en imposant à des étudiant-e-s de faire ce service de manière non rémunérée. **Les jeunes subissent d'ores et déjà une précarité importante, et ce dispositif ne ferait que l'accroître.**

De même, avec ce service sanitaire, le Gouvernement impose, une fois de plus, une vision autoritaire de l'engagement des jeunes en instaurant un caractère obligatoire, en décalage avec les aspirations de notre génération. Les jeunes sont de plus en plus nombreux-ses à s'engager, pour autant l'aspect obligatoire de ce dispositif est contradictoire avec l'essence même de la notion d'engagement.

Enfin, au lieu de repartir de zéro, la politique de prévention impulsée par les pouvoirs publics doit au contraire accompagner les structures existantes telles que les mutuelles étudiantes qui ont acquis un savoir-faire et une expertise certaine en la matière, mais qui ont besoin d'accompagnement et de moyens réels dans leurs missions.

### **L'UNEF revendique que :**

- **Les missions effectuées par les étudiant-e-s dans le cadre de ce service sanitaire soient rémunéré-e-s sur la base des minima légaux prévus par la loi**
- **Soit mise en place une politique ambitieuse de prévention auprès de jeunes, gérée par les pairs, avec un financement à la hauteur des besoins pour garantir l'égalité sur le territoire. Si la prévention est « une priorité dans la stratégie nationale de santé », cela demande des moyens financiers pour que cela ne reste pas lettre morte.**



- Soient ouvertes des discussions avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ainsi que le Ministère de la Santé afin de mettre en place un plan pluriannuel de prévention

**Contact :**

**Elisabeth ABANDA AYISSI**

*Attachée de presse de l'UNEF*

**06.03.55.45.28**

**[eabanda@unef.fr](mailto:eabanda@unef.fr) / [presse@unef.fr](mailto:presse@unef.fr)**